BAREMES DE PRIME DE RENDEMENT

Barèmes de PR mis en œuvre à compter du 1er juillet 2014 pour les emplois des catégories B et C et à compter du 1er septembre 2014 pour les emplois de catégorie A

(Modifiés pour les agents B et C au 01/01/2017)

CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES	Hors RIF	RIF
Agents de catégorie A		
Inspecteurs des 11ème et 12ème échelon	5 920,42 €	6 353,90 €
Inspecteurs du 8ème au 10ème échelon	4 971,46 €	5 365,40 €
Inspecteurs du 1er au 7ème échelon	4 062,04 €	4 376,90 €
Personnels relevant du statut d'inspecteur spécialisé	4 062,04 €	4 376,90 €
Huissiers des 11ème et 12ème échelon	5 523,21 €	5 862,99 €
Huissiers du 8ème au 10ème échelon	5 416,30 €	5 749,72 €
Huissiers du 2ème au 7ème échelon	4 062,04 €	4 340,42 €

Agents de catégorie B	Hors RIF	RIF
Contrôleurs principaux	3 828,76 €	4 064,54 €
Contrôleurs 1ère classe et contrôleurs 2ème classe à partir du 7ème échelon	3 356,47 €	3 592,25 €
Contrôleurs 2ème classe du 1er au 6ème échelon	2 614,70 €	2 733,32 €
Géomètres principaux, géomètres	3 450,00 €	3 600,00 €
Techniciens géomètres à partir du 5ème échelon	3 150,00 €	3 300,00 €
Techniciens géomètres du 1er au 4ème échelon	2 850,00 €	3 000,00 €

Agents de catégorie C	Hors RIF	RIF
Agent administratif principal et agent technique principal 1ère et 2ème classe	1 809,39 €	1 888,47 €
Agent administratif et agent technique	1 690,77 €	1 769,85 €

Dispositif spécifique pour les agents de catégorie B de la filière fiscale

Agents de catégorie B	**Hors RIF**	**RIF**
Contrôleurs principaux	75,23 €	81,70 €
Contrôleurs 1ère classe et contrôleurs 2ème classe à partir du 7ème échelon	65,53 €	72,00 €
Contrôleurs 2ème classe du 1er au 6ème échelon	23,49 €	23,49 €